

## Projet de règlement

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 32° et 34° et a. 331.2)

### Règlement modifiant le Règlement 23-101 sur les règles de négociation

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1, le règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 23-101 sur les règles de négociation*

Vous trouverez également ci-dessous le projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 23-101 sur les règles de négociation*.

### Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **24 mars 2025**, en s'adressant à :

Me Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Xavier Boulet  
Analyste expert à la réglementation  
Direction de l'encadrement des activités de négociation  
Autorité des marchés financiers  
[xavier.boulet@lautorite.qc.ca](mailto:xavier.boulet@lautorite.qc.ca)

Serge Boisvert  
Coordonnateur expert à la réglementation  
Direction de l'encadrement des activités de négociation  
Autorité des marchés financiers  
[serge.boisvert@lautorite.qc.ca](mailto:serge.boisvert@lautorite.qc.ca)

Kim Legendre  
Analyste aux OAR  
Direction de l'encadrement des activités de négociation  
Autorité des marchés financiers  
[kim.legendre@lautorite.qc.ca](mailto:kim.legendre@lautorite.qc.ca)

**Le 23 janvier 2025**